

Étaient présents

Directrice	Mme FEVRE	Représentant Mairie	Mme VISCARDI (élue déléguée à l'école des Chalets en remplacement de Mr Launay)
Enseignantes	Mme MESLET	DDEN	Mr LESBATS
	Mme EUGENIE	API	Mme MARMIER
	Mme DONNET		Mme AZAN
	Mme BIASINO		
	Mme ROBERT	PEEP	Mme MARY
	Mme BRETON		Mme CAYOL
	Mme VIOUX		Mme DUGGAN PAGES
	Mme DEHONGHER		Mme DESPAS
RASED	Mme LUANS (psychologue scolaire)		Mme MALKI
	Mme HELIER (enseignante spécialisée)		Mme CHAMPEL (absente excusée)

- Secrétaire de séance : Mme Mary

PREAMBULE : rappel du cadre de fonctionnement d'un conseil d'école

Cadre réglementaire : **À l'école** : Il y a **autant de représentants de parents d'élèves au conseil d'école que de classes dans l'école**. Les parents d'élèves élus au conseil d'école sont membres à part entière de ces instances participatives : ils y ont voix délibérative. Le conseil d'école :

- vote le règlement intérieur de l'école
- adopte le projet d'école
- donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions intéressant la vie de l'école : intégration des enfants handicapés, restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants, etc.
- donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires, éducatives, sportives ou culturelles
- peut proposer un projet d'organisation du temps scolaire dérogatoire

Rappel : les observateurs ne peuvent pas intervenir lors du conseil.

Cette année les élections des représentants des parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 7 octobre 2016 , taux de participation en hausse : 45,37 %.

Bilan sur la Rentrée 2016 : effectifs et organisation, fréquentation scolaire

Notre école maternelle a connu cette année une baisse conséquente des effectifs entraînant une fermeture de classe. La structure de l'école a été modifiée.

4 radiations sont intervenues depuis la rentrée scolaire (2PS, 2 GS) pour des raisons de déménagement. Les classes sont cependant chargées en MS et GS.

Les élèves sont répartis entre plusieurs sections : 4 TPS - 64 PS – 74 MS – 75 GS -TOTAL : 217 élèves

(au 4/11/17)

1 TPS/PS : 22 (4/18) 2 PS : 23/23 2 MS : 31/ 31 1 MS/GS : 28 (12/16) 2 GS : 29 / 30

+ 1 PS le 07/11/2016.

Mme BIASINO est nommée pour l'année scolaire sur le mi-temps de la Directrice en grande section.

Il y a 6 ATSEM sur l'école.

Organisation de la rentrée scolaire : Les élèves de moyenne et grande sections sont entrés à l'école le 1^{er} septembre 2016. Les toute petite et petite sections ont bénéficié d'une entrée échelonnée sur trois jours. Cette organisation a permis l'adaptation des petits et la prise en compte des besoins des enfants de moyenne et grande section sur le temps périscolaire – effectifs allégés sur la pause méridienne et l'accueil du soir.

Les parents de MS et GS sont entrés dans l'école pour accompagner leurs enfants durant les deux premiers jours. Les petites sections ont bénéficié de ce dispositif jusqu'au 26/09.

La nouvelle organisation du temps scolaire a demandé à tous une mobilisation accrue durant les trois premières semaines.

Fréquentation scolaire et accueil du matin : une fréquentation stable. L'adaptation des petites sections étant achevée, les parents de PS n'accompagnent plus les enfants dans les classes depuis le 26/09.

Les enfants entrent dans l'école seuls, les maîtresses se relaient à la porte pour les accueillir dans de bonnes conditions – PS rejoignent le préau de l'école, MS et GS vont dans la cour de récréation - les portes de l'école sont fermées à 8h45 (plan Vigipirate alerte attentat maintenu).

Question PEEP : Y a-t-il des retards le matin ? Selon la directrice avec l'absence d'entrée des parents dans l'école pas beaucoup de retards constatés depuis la rentrée.

Question API : Y a-t-il des élèves en situation de handicap ? Il y en a 3 avec 2 AVS (aide de vie scolaire).

Rappel : jours de Direction Jeudi et Vendredi (disponibilité de Mme La Directrice sur ces jours de préférence)

. Règlement intérieur : vote

Rappel : le règlement intérieur des écoles maternelles et élémentaires est établi par le premier conseil d'école compte tenu des dispositions du règlement type départemental. Il est approuvé lors de la première réunion du conseil d'école. Le règlement intérieur sera distribué aux familles avec une demande par retour du coupon détaché et signé. Le règlement intérieur sera à conserver par les parents.

Il est également rappelé que les médicaments sont interdits à l'école, en dehors d'un PAI.

Une circulaire du 9/07/2014 a fixé le nouveau règlement type départemental, une adaptation avait été opérée en novembre 2014 et novembre 2015 avec la nouvelle organisation du temps scolaire. Cette année scolaire, une adaptation est de nouveau nécessaire, l'organisation du temps scolaire ayant été modifiée à la rentrée 2016. Les modifications sont données en lecture aux membres du conseil d'école.

Le règlement de l'école est soumis au vote du conseil d'école.

Le règlement intérieur est soumis au vote du conseil : 19 voix sur 19 avec 0 modification.

. Les temps périscolaires : présentation de l'équipe, de l'organisation et de la fréquentation

Accueil du matin				
Période	Nombre encadrants	Nombre enfants (moyenne)	Ratio moyen	Norme ville
Sept à	3	45		

Pause méridienne (réfèrent : Hervé Hernandez)						
Période	Nombre encadrants (moyenne)	Nombre enfants (moyenne)	Ratio moyen	Norme ville	Ateliers proposés	Ateliers spécialisés et nombre d'enfants y participant
Sept à Nov	13 (Réfèrent inclus)	165/170	1 pour 15	1 pour 15	1 ^{er} service : 2 ateliers 2 ^{ème} service : 1 atelier	Lire et faire lire les jeudis. Moyenne de 15 enfants.

Accueil du soir (réfèrent : Hervé Hernandez)					
Période	Nombre encadrants (moyenne)	Nombre enfants (moyenne)	Ratio moyen	Normes ville	Ateliers proposés

La CANTINE s'organise en deux services , 4 classes/service (1^{er} service : PS + MS 6).

L'encadrement se fait par classe par les mêmes personnes afin d'assurer une continuité.

Des espaces sont mis à disposition sur ces temps Mairie.

Les enseignantes distribuent aux familles un tableau de recensement des cantines et garderies (mention départ à 16h30) afin de permettre une organisation optimale (document donné le jeudi de la semaine précédente).

Equipe d'animation : PS : Hugo (2) Esméralda (3) Cécile (5) Emilie (volante)
(midi) MS : Carole + Djibril (4) Tess + Amélie (6)

(Réfèrent) GS : Nicolas (7) Nadia (10) Rani (11) Yolande (volante) Hervé

Equipe d'animation : 3 animateurs sont chargés d'accompagner les classes de GS vers le réfectoire.
(soir) Les ATSEM conduisent les enfants des PS et MS.

L'équipe d'animation est stable depuis mi-octobre.

Organisation : (points préparés avec Mr Hernandez)

Temps méridien : Il y a deux temps d'animation sur la pause méridienne. Le premier est avec les enfants mangeant au deuxième service. Un rassemblement a lieu à 11h45 dans la cour pour présenter les activités aux enfants.

Il y a deux activités proposées aux enfants du deuxième service (5 animateurs encadrant les activités) + Lire et Faire Lire le jeudi.

Pour les enfants du premier service, les petites sections rejoignent le dortoir. Un aménagement pour les enfants de moyenne section est aussi proposé afin que les plus fragiles puissent se reposer. De ce fait, l'équipe d'animation est mobilisée sur les dortoirs. Une seule activité est donc proposée, encadrée par deux animateurs.

Garderie du soir : Un rassemblement se fait après le goûter pour présenter aux enfants les activités du soir. Il y a deux pôles d'activités par soir : une activité calme autour de la lecture de contes ou une activité manuelle, une activité plus sportive. Les autres enfants bénéficient de propositions informelles : trois animateurs se mêlent aux propositions des enfants pour les accompagner – jeux de société, jeux de construction, jeux symboliques (dinette...), dessin.

Les activités débutent vers 16h45.

A noter : Départ à 16h30 : organisation du temps de goûter dans le pôle garderie pour les enfants quittant la structure à 16h30, effectif concerné : 30 enfants en moyenne.

Les deux premières semaines ont nécessité beaucoup d'adaptation (nouvelle équipe, nouveaux élèves, nouveaux horaires...).

Problématique persistante : 3 animateurs quittent la structure à 17h40. Cet horaire correspond au pic de départ sur l'école (17h30-17h50). Trois adultes sont aussi nécessaires à l'encadrement de ces départs. Il y a donc un manque évident d'animateurs pour les enfants restant sur la structure pendant cet intermédiaire. La Directrice sollicite la municipalité pour trouver une solution.

Remarque : suite à un déjeuner à la cantine avec des représentants de la Mairie jeudi 17 novembre 2016 nous avons pu apprendre que le temps de garderie qui posait problème par manque d'animateurs de 17h30 à 17h50 a été revu et le départ des trois animateurs dont nous parlons dans le procès-verbal se fait désormais de façon échelonnée afin de répondre aux besoins d'encadrement sur ces heures de sorties de nombreux enfants.

Mme Cayol (PEEP) interroge la municipalité sur l'envoi de ces animateurs en Atelier Soleil (élémentaire).

Mme Azan (API) pose la question de la sécurité (intrusion, encadrement des enfants) lors de l'accueil du matin, 3 animateurs étant sur la structure mais une personne étant mobilisée complètement sur l'accueil.

Dispositif de liaison Ecole/ Péri-scolaire : cahier de liaison interne à l'école, informations individuelles ne doivent pas être diffusées à tous les parents. Les informations à donner le sont envers les personnes concernées.

Dispositif d'informations en direction des familles : panneau d'affichage sur la vitrine extérieure côté centre, trombinoscope à venir. L'information orale est quotidienne.

. **Suivi des demandes adressées à la Mairie :**

- Marolles : restauration scolaire

La qualité des menus proposés aux enfants est contestable, il en est de même sur l'organisation du repas. Mr LESBATS D.D.E.N souligne ce problème de gestion , dépendant désormais de l'UCPA.

Mme Viscardi pour la Mairie informe le conseil d'école que des travaux vont être menés pour reprendre ce pôle restauration, des personnels de cantine seront engagés à la suite de ces travaux.

Remarque : suite au déjeuner à la cantine jeudi 17 novembre 2016 nous avons pu apprendre que les repas servis à Marolles depuis le retour des vacances de la Toussaint la Mairie a repris la main. Désormais un personnel de cantine est dépêché là-bas et les enfants bénéficient des mêmes repas que ceux qui sont servis dans les cantines et donc les enfants ont désormais des repas chauds. Seule la vaisselle est différente puisque faute de personnel et de temps la vaisselle utilisée est à usage unique.

- Préconisations de sécurité sur l'école : Informations sur les travaux demandés (film occultant sur les fenêtres, festonnage de la grille côté parc ...). Les audits de sécurité font l'objet de rapports transmis à la municipalité pour prise en compte.

Le conseil d'école évoque brièvement un système simple de bloque fenêtre permettant d'aérer les classes sans risques d'intrusion.

- Structure des jeux de cour : La nouvelle structure a été posée durant les congés d'été.

La Directrice tient à remercier la Mairie pour cette structure adaptée et bien positionnée dans la cour (surveillance facilitée des enfants).

Le conseil d'école évoque la nécessité de remplacer la structure de jeux face aux petites sections dans la grande cour. Cette décision fait partie selon Mme Viscardi d'un vaste projet de réfection de la cour pour mise aux normes pour les personnes handicapées prévue à l'été 2017.

- Suivi des travaux demandés : La Directrice informe le conseil du passage régulier de la Voiture Atelier (5/09/16 , 16/09/16, 17/10/16).

Une attention sur la reprise des sols souples de la cour de récréation a été demandée, idem pour les revêtements aux pieds des arbres. Mme Viscardi pour la Mairie nous indique que le revêtement des pieds des arbres va être repris prochainement. Intervention prévue les 8 ou 9 novembre. Pour le

reste les deux cours seront intégralement refaites durant les congés d'été (mise en accessibilité des cours).

A noter qu'un trou conséquent s'est formé sur le long du mur à la hauteur de la salle des maîtres. Signalé par la Directrice, les services compétents sont venus sécuriser l'emplacement (barrières de sécurité). Mme la Directrice interpelle la municipalité sur la recherche de causes, ce trou se trouvant à l'emplacement des travaux d'assainissement sur l'école.

- **Circulation et stationnement aux abords de l'école** : Mme Mary demande de nouveau que des effectifs de la police municipale passent pour verbaliser les véhicules stationnant anarchiquement. Le questionnement sur l'opportunité de poser un sens unique sur la rue Mirabeau est soulevé par l'ensemble des membres du conseil d'école.

- **Premier CVE**: Information

Date : 22 novembre 2016 à 19h00, lieu : maternelle LA PIE, écoles représentées : Cavell maternelle, Jules Ferry, Tilleuls maternelle, La Pie maternelle.

. **Sécurité : Exercice d'évacuation et P.P.M.S**

1/ Un premier exercice d'évacuation s'est déroulé le 23/09/2016, temps d'évacuation : 1m30s.

Tous les personnels de l'école sont formés aux consignes d'évacuation – journée de pré-rentrée.

Trois exercices (dont celui du 23/09/2016) sont prévus dans l'année scolaire.

Pour le premier exercice, l'ensemble des intervenants sont prévenus.

Pour le deuxième exercice, seule l'équipe enseignante est prévenue.

Pour le troisième exercice, l'équipe enseignante n'est pas prévenue.

2/ PPMS

Le PPMS de notre école a été réactualisé le 08/09/2016, présenté aux personnels de l'école lors d'un conseil des maîtres. Une information auprès des familles sur les conduites à tenir par la diffusion de l'annexe 10 (à conserver au domicile) a été délivrée aux familles le 19 septembre 2016, les consignes de sécurité à appliquer ont été expliquées aux familles lors de la réunion de rentrée par Mme la Directrice dans chaque classe.

Dans le cadre de la prévention des risques majeurs en école, un exercice de mise en sûreté portant sur le thème de l'intrusion sera organisé début décembre.

. **Les dispositifs d'aide et le RASED : présentation**

Présentation par Mme Helier des membres du RASED et de leurs missions respectives.

Une psychologue scolaire et une enseignante spécialisée sont rattachées à école maternelle et élémentaire La Pie. Leur bureau est situé dans un logement de fonction de l'école élémentaire La pie.

En début d'année, l'enseignante spécialisée vient en aide en priorité aux petites sections. Cela lui permet de connaître les enfants. Elle travaille en relation avec les enseignants pour les enfants présentant des difficultés, de manière ponctuelle pour les enfants en grande section.

Elle réalise une synthèse d'observation de l'ensemble des élèves de grande section afin de voir quels sont ceux qui nécessiteront d'une aide. Elle intervient sur le temps scolaire à raison d'une à deux séances par semaine.

Si besoin, une demande est réalisée auprès des deux parents pour faire un bilan.

La psychologue scolaire ne fait pas de consultation sur l'école mais peut orienter les parents vers des consultations externes. Elle travaille en lien avec le médecin scolaire notamment s'il y a la nécessité de mettre en place une auxiliaire de vie scolaire en cas de handicap.

L'infirmière scolaire intervient auprès des moyennes (infirmière départementale) et grandes sections (infirmière scolaire) pour réaliser des bilans (dentaire, visuel, ...)

Le réseau d'aide comprend normalement des rééducateurs qui travaillent sur le comportement. Depuis quelques années, il n'y en a plus à Saint-Maur, sachant que leur absence manque sur la ville.

Une enseignante régulatrice intervient pour les élèves présentant des troubles importants du comportement qui peuvent générer des difficultés au niveau de l'ensemble de l'école.

Mme Hélier, enseignante spécialisée, informe le conseil d'école de la nécessité d'obtenir le financement de tests nécessaires à l'évaluation et orientation des élèves les plus fragiles. Ce matériel coûteux est indispensable aux missions du RASED.

Les délégués de parents s'engagent à prendre attache avec le RASED pour faire un bilan de leurs besoins et le faire remonter à la Mairie.

. **A.P.C : présentation**

Le dispositif des APC mis en place a été modifié au regard de la nouvelle organisation du temps scolaire : les Lundis et Jeudis (30 min devant élèves – 11h45 – 12h15). Les APC ont débuté le Jeudi 22/09/2016.

Rappel :

- **Cadrage institutionnel** : circulaire du 6/02/13 fixe l'organisation du temps scolaire et la conduite des APC (le dispositif de l'aide personnalisée a été abrogé par décret). Les APC font partie du temps d'obligation de service des enseignants. Elles sont organisées par les enseignants et mise en œuvre sous leur responsabilité, le conseil des maîtres propose l'organisation générale.

-**le contenu** : elles permettent une aide aux élèves rencontrant des difficultés ponctuelles dans leurs apprentissages, une aide au travail personnel, la mise en œuvre d'une activité prévue par le Projet d'école. Les APC se déroulent par groupe restreint d'élèves, une autorisation à l'année a été demandée aux familles à la réunion de rentrée.

. **Suivi des élèves : présentation du livret des réussites**

L'évaluation est l'une des missions des enseignants inscrite dans le code de l'éducation.

Les nouveaux programmes pour l'école maternelle (2015) nous invitent à pratiquer une évaluation positive et bienveillante. L'outil doit être adapté et explicite tant pour les enfants que pour les familles. La forme libre est le fruit du travail de l'équipe pédagogique.

Notre école a travaillé dans ce sens depuis plusieurs mois, le document présenté au conseil d'école répond à la mise en valeur du cheminement de chaque enfant. Il sera nourri au rythme des réussites de chacun. Une partie du budget de fonctionnement a été investi dans sa conception matérielle.

Ce livret sera remis deux fois dans l'année aux familles.

Une synthèse des acquis pour les GS valide les compétences du cycle 1 à la fin de l'année scolaire.

. **OCCE exercice 2015/2016 : bilan**

Rappel : OCCE □ Office Central de Coopération à l'Ecole

Report à nouveau : **3 889,80** euros Paiement des assurances et cotisations OCCE : 421,80 euros [Pour mémoire en 2015/2016 : 2 787,76 euros]

Premier versement coopérative : **appel à venir**. Le site internet a été réactualisé.

Bilan Coopérative exercice 2015/2016 : La ventilation des recettes et dépenses

Total des Participations Familiales : 7 542,00 euros (7 076 participation + 466 Brice kapell) [Pour mémoire en 2015/2016 : 8 113,60 euros]

Subventions Comité de quartier LA PIE : 1 318,78 euros

A noter que la subvention nous a servi à financer sur facture les investissements éducatifs pour partie.

Total des gains :

- photographe : restitution 1151,20 euros

- Initiatives : 3 311 recette – 2 563,55 investissements = 747,45 euros

1 898,65 euros

Dépenses :

(En lien avec les axes et les actions définies dans le Projet d'école)

- Spectacles (Théâtre astral, Brice Kapell, Kapla ...) 3 508,60 euros

- Ferme à l'école 1 189,00 euros

- Investissements (Jeux de cours, bibliothèque,

Jeux éducatifs, site internet) 2 206,33 euros

6 903,93 euros

Les comptes de la coopérative ont été contrôlés en septembre par Mme Mary (P.E.E.P) et Mme Azan (A.P.I), quitus a été donné.

Le prochain conseil d'école se tiendra le **vendredi 24 février 2017.**

Le conseil d'école ayant débuté à 18H30 s'achève à 20h20.

Secrétaire :Mme Mary

Présidente : Madame FEVRE

Pour la P.E.E.P : MME MARY

Pour l'A.P.I : MME MARMIER